

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le lundi vingt et un novembre 2022 à vingt heures, le Conseil Municipal des Landes-Genusson, dûment convoqué le dix-sept novembre deux mille vingt-deux s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GIRARD, Maire.

Étaient présents :

Mmes, Florence BOSSARD, Caroline GABORIEAU, Elisabeth GALAIS, Françoise EMSSENS, Émilie PIFTEAU;
MM. Raphaël CHIRON, Morgan GAUTHIER, Damien HILAIRET, Guy GIRARD, Jacky HERLIN, Régis MOUILLÉ,
Olivier ROY, Jean-Pierre ROY et Philippe VINET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés :

Mmes Valérie BAUDON, Cathy POUPLAIN donne pouvoir à Françoise EMSSENS, Laurence POINTECOUTEAU
donne pouvoir à Philippe VINET, Amélie DESFONTAINES donne pouvoirs à Régis MOUILLE,

Emilie PIFTEAU a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	14
Procuration(s)	3
Nombre de suffrages exprimés	17
Vote(s) Pour	16
Vote(s) Contre	1
Abstention(s)	0

I Extension de la maison de santé - déclaration sans suite de la procédure de consultation travaux relative aux lots n° 1, 2, 6 et 7 pour motif économique en raison d'une insuffisance de concurrence

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant l'extension de la maison de santé, une consultation en procédure adaptée ouverte a été lancée le 29 septembre 2022 pour l'attribution des marchés de travaux.

Suite à une première analyse, il apparaît que les offres remises pour les lots n° 1 « Terrassements - VRD - Espaces verts », 2 « Gros œuvre - Ravalement », 6 « Menuiseries intérieures bois - Agencement » et 7 « Cloisons sèches - Isolation » sont bien au-dessus de l'estimation de leur lot. De surcroît, ces lots sont peu couverts, ne permettant pas de juger correctement la pertinence des offres remises.

Monsieur le Maire proposa donc de déclarer sans suite la procédure de consultation relative à ces lots pour motif économique en raison d'une insuffisance de concurrence, et d'en relancer une nouvelle pour leur attribution.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à bulletin secret, (16 OUI), (1NON) le Conseil Municipal DECIDE de déclarer sans suite la procédure de consultation pour motif d'ordre budgétaire et de lancer une nouvelle procédure adaptée pour leur attribution.

Séance clôturée à 20h33